Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902779-20251203-202552-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 3 décembre 2025

Délibération n° 2025-52

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
18	17	18

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 25.11.2025
DATE D'AFFICHAGE : 4.12.2025

Le trois décembre deux mille vingt-cinq, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme Catherine LE ROUX, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTE : Fabienne DOLOU qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

Mme Nicole CRENN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION SEJOUR SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE

L'adjoint en charge des affaires scolaires donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention présentée par l'école primaire en vue de financer un voyage scolaire sur le thème du milieu marin pour les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 bilingue sur une durée de 4 jours du 2 au 5 mars 2026, et pour les classes de GS-CP bilingue et CP-CE1 monolingue sur une durée de 3 jours du 1er au 3 avril 2026.

Ces projets concernent, pour le séjour de 4 jours : 26 élèves domiciliés à SIZUN, et le séjour de 3 jours : 42 élèves domiciliés à SIZUN.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder à l'école primaire, une subvention de 40 € pour chacun des 26 élèves domiciliés à Sizun pour le séjour de 4 jours, et 30 € pour chacun des 42 élèves domiciliés à SIZUN pour le séjour de 3 jours, soit : **2 300 €.**

POUR COPIE CONFORME,

Catherine LE ROUX,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.